



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-352**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2019-352 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2019**

**Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe**